

3b Plan Local d'Urbanisme

Labéjan - Sud

Zonage réglementaire
FÉVRIER 2024

Zonage réglementaire

- Zones urbaines**
- Us - Zones urbaines à vocation dominante d'habitat : Secteurs du centre-bourg ancien
 - Ub - Zones urbaines à vocation dominante d'habitat : Secteurs d'extensions
 - Uc - Zones urbaines à vocation dominante d'habitat : Quartier Hilet, limité à l'évolution de l'existant
 - Uec - Zones urbaines à vocation dominante d'équipement

- Zones à urbaniser**
- TAU - Zones à urbaniser à vocation dominante d'habitat ouvertes à l'urbanisation à court terme

- Zones agricoles**
- A - Zones agricoles
 - Ap - Zones agricoles préservées où tout bâtiment (y compris à usage agricole) est interdit
 - Aa - Zones Agricoles permettant la diversification des sièges d'exploitation

- Zones naturelles**
- N - Zones naturelles, souvent boisées

- Prescriptions**
- Emplacement réservé
 - Éléments de paysage et haie
 - Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons de risques d'inondation (PPRI)
 - Recul de 75 m à aux infrastructures routières
 - Éléments de paysage
 - Élément paysager remarquable
 - Batiment susceptible de changer de destination

- Information surfacique**
- Batiment inscrit et leur périmètre de protection

1 : 5 000 Sources : DGFIP, Cadastre Projection : RGF93-Lambert93

Carthage : les chiffres en sur-compasent aux coordonnées UTM du Lambert CC43 associé au système géodésique français RGF93. Les chiffres en bleu correspondent aux coordonnées rectangulaires au Lambert 93 associé au système géodésique français RGF93.

